

Du 8 Juin 1935.

9e assemblée générale au Landeron du samedi 8 Juin 1935.

..... manquent quelques lignes.--.....

1. L'appel fait constater la présence de 23 membres. 15 sont absents dont 6 excusés et 9 non excusés.
2. Le procès-verbal de la 8e assemblée générale tenue à Fleurier le 26 Mai 1934 est adopté avec remerciements à son auteur.
3. Le Président Mr. Pierre Gentil, administrateur communal à Fleurier, donne connaissance d'un rapport détaillé sur l'activité du comité pendant l'exercice 1933/34. Ce rapport a trait surtout à la grosse question de la caisse de retraite et des nouvelles démarches entreprises.

Puis Mr. Paul Emery caissier, donne connaissance du rapport de caisse. Nous constatons un boni Fr 78.18 pour l'exercice, si bien que la fortune actuelle se monte à Fr 1275.21.

4. Le rapport des vérificateurs de comptes MM. Luder et Carrard, conclut à l'acceptation de ceux-ci avec remerciements à notre dévoué caissier. L'assemblée ratifie la demande de la commission des comptes à l'unanimité.
5. L'assemblée générale décide également de maintenir la cotisation annuelle à Fr 6.- comme cette dernière année.
6. Le Président donne connaissance d'une demande d'admission de Mr-Paul Montandon, garde police à la Sagne. Ce dernier a été reçu afin de pouvoir bénéficier de la réduction sur la prime à payer pour l'assurance caution. Un assez long débat intervient à ce sujet- L'assemblée ratifie cette admission à l'unanimité, mais il faudra s'en tenir uniquement aux administrateurs communaux et caissiers communaux, pour éviter qu'à un moment donné les employés communaux soient en majorité chez nous. Toutefois, il faudrait pouvoir faire bénéficier de la réduction sur les primes caution sans que ceux-ci fassent partie de la société. Mr. Emery caissier, répond que la chose n'est plus possible. le Contrat à ce sujet prévoyant que le bénéficiaire doit faire partie de la société. Mr. Reymond de la Sagne n'est pas satisfait des débats, c'est lui-même qui a invité le garde police de la Sagne à faire partie de notre société dont les statuts autorisent les administrateurs et fonctionnaires à faire leur demande d'admission. Il ne voit pas bien quelle est la différence entre fonctionnaire et employé. Nous décidons donc qu'à l'avenir, seuls les caissiers communaux pourront faire partie de notre société.
7. MM. Luder, Girard et Carrad sont appelés à nouveau à fonctionner comme vérificateurs de comptes pour l'exercice 1935/36.
7. Au sujet de la caisse de retraite des fonctionnaires, l'assemblée nomme une commission de 8 membres qui seront chargés de suivre & l'étude entreprise car il n'est pas possible de discuter tous de cette affaire à l'assemblée. Sont nommés membres de cette commission:MM. Gaston Bobillier, Marcel Carrard, Roger Reymond, Roger Benoît, Pierre Gentil, Albert Vaucher, Paul Emery, Charles Magnin.

Divers. Mr. Gaston Bobillier demande s'il ne serait pas possible de regarder ensemble la nouvelle loi sur le timbre.

Celle-ci n'étant pas encore au point, nous ne voulons pas entrer en matière ce jour. Nous demanderons au Département des Finances qu'il convoque les intéressés pour les mettre au courant quant tout sera en ordre.

Le Président remercie sincèrement notre collègue ainsi que le Conseil communal du Landeron pour sa belle réception.

Conformément à l'art 5 de nos statuts,.....

de nommer Mr. le Conseiller d'Etat Egar Renaud. membre d'honneur de notre société, Ce titre est justifié par les bonnes relations que nous entretenons avec Mr. Renaud qui se dévoue beaucoup lorsque nous avons besoin de ses services.

L'assemblée à l'unanimité.....

au Comité de rappeler.....

chef du Département.....

Il est 11 heures et Mr. René Dornier avocat est arrivé depuis Fleurier. Il nous donne une conférence des plus intéressante au sujet de la responsabilité de l'Etat envers les fonctionnaires et aussi des responsabilité des fonctionnaires envers l'Etat. Nous remarquons combien sont différentes responsabilités dans nos cantons et à l'étranger, M Nous tirons maints enseignements de cette charmante conférence. Inutile de dire que l'assemblée remercie le conférencier par des applaudissements nourris.

La séance officielle terminée, nous goûtons à un vin d'honneur offert par le Conseil communal du Landeron et ensuite nous visitons l'hôtel de ville qui est un véritable petit musée.

Ajoutons qu'ensuite nous nous rendons à l'hôtel de la Poste où un succulent banquet nous attend.

A ce banquet nous avons le plaisir de saluer Mr. Berger Contrôleur des communes qui nous dit sa joie d'être parmi nous. Nous avons aussi le plaisir de saluer Mr. Jean Vuille, actuellement administrateur du Chômage qui conserve de bonne relations avec nous et qui nous accompagnera

dans la tournée projetée en auto-car à Ligniè-res-Montagne de Diesse et retour par Bienne. Cette tournée se fait le plus joyeusement du monde. A Ligniè-res nous devons nous arrêter chez notre collègue Bonjour pour dire.... bonjour à sa famille et aussi pour admirer sa propriété et boire un verre de vin.

Nous allons ensuite visiter la maison de correction de jeunes gens de la Montagne de Diesse et nous nous enretournons pas Bienne. C'est l'heure du retour pour quelques uns qui reprennent le train de 18heures 34 au Landeron tandis que d'autres continuent joyeusement la visite de caves.....

Nous ajoutons que la commission nommée pour la question de la caisse de retraite a nommé un Président en la personne de Mr. Charles Magnin de St. Sulpice et un secrétaire en la personne de Mr. Roger Benoît des Pont. Cette commission va immédiatement poursuivre la tâche commencée en espérant arriver à un but dans un bref délai.

Au nom de la société:

Le Président:

Le Secrétaire: